

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 30 novembre 2015 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

**Présents** : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, REYGADE Aline, COUTANT Alain, DUMON Alain, BESSARD Jérémie, BOUTIN Jean-François, HUCHET Pierrette, BARDESSOLLE Patrick, MARTIN Frédéric

**PROCURATION** : POUDRET Annie à DUMON Alain  
AUDOUIN Anne à REYGADE Aline

**Absents-Excusés**: HUOT Jean-Paul, PASCAL Romain

**Secrétaire de séance** : BESSARD Jérémie

## **APPROBATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

Annulation de la délibération adhésion au SDEEG et désignation d'un délégué inscrite à l'ordre du jour.

## **DELIBERATION MAINTIEN DU S.I.E DE SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République «NOTRe»

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), Monsieur le Préfet a présenté le 19 octobre 2015 un projet aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Gironde qu'il nous soumet aux fins de recueillir notre avis.

Nous devons donc formuler un avis du fait de notre appartenance au Syndicat Intercommunale de Saint Philippe d'Aiguilhe, et ce avant le 20 décembre 2015.

Le projet de schéma prévoit le maintien des 6 syndicats de régime urbain d'électricité et, en revanche, la dissolution des 6 syndicats de régime rural, dont celui de Saint Philippe d'Aiguilhe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à l'article 24 du projet de SDCI en date du 8 octobre 2015 et réclame le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electification de Saint Philippe d'Aiguilhe.

## **DELIBERATION MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS**

Madame le Maire propose de mettre en place une participation financière pour :

La Garantie Maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident des agents de la collectivité.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 octobre 2015.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de la labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération, invalidité et décès).

Il sera versé une participation mensuelle de 50 % de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire Labellisée.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2016.

La participation sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque.

## **DELIBERATION AMORTISSEMENT CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES FOYERS ECLAIRAGE PUBLIC ET RACCORDEMENT ELECTRIQUE AIRE DE LOISIRS.**

Les sommes inscrites et réglées au compte 2041582 concernant le renouvellement des foyers vétustes de l'éclairage public et le raccordement électrique à l'aire de loisirs doivent être obligatoirement amorties sur une durée maximale de 15 ans. Les travaux inférieurs à 1000 € seront amortis en une année.

Le renouvellement des foyers vétustes Eclairage publics : **24 615,00 €**

Le raccordement électrique à l'aire de Loisirs : **21 857,31 €**

Le Boitier EP Lamargagne : **893,00 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée de l'amortissement sur 3 ans à partir de 2016 soit : **15 490,77 €**

La somme de 893 € sera amortie en une fois en 2016.

Les montants seront prévus aux budgets.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le recensement de la population 2016. Les membres du Conseil acceptent.

## **DELIBERATION RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016**

Madame le Maire est chargée de nommer par arrêtés deux agents recenseurs pour le recensement de la population de l'année 2016 sur la commune de Petit-Palais-et-Cornemps.

Sont recrutés :

Madame RAICHINI Sara et Monsieur BORDAS Christian

Le Conseil Municipal décide après discussion, à l'unanimité que la rémunération des agents sera calculée comme suit :

Bulletins individuels : 1,85 €

Feuilles de logement : 0,95 €

Scéances de formations : 60 € par séance

Frais de déplacements 100 €

### **ORGANISATION DES VOEUX**

Les vœux de la Municipalité auront lieu vendredi 15 janvier 2016 à 19H00 à la salle polyvalente suivi d'un apéritif dinatoire préparé par Monsieur CLION Gilles.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements des familles TERRASSON, BOUCHE et MULLON.
- Divers problèmes de nuisances sonores à la cantine et quelques problèmes aux TAP avec un 1 intervenant et 2 élèves.
- Madame HAAS Marie-Chantal arrive au terme de son contrat, elle sera remplacée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par Mademoiselle THOMAS Mélanie en Contrat Aidé 22 heures par semaine.
- Réunion d'information aura lieu en janvier à la salle polyvalente concernant «Les Voisins Vigilents».
- Un technicien viendra répertorier les travaux à effectuer sur le stade municipal mardi 1er décembre 2015 à 15H30.
- Les sanitaires publiques ont été dégradés.
- Monsieur DEZZI recherche un entrepreneur pour entretenir son parc.
- Elections régionales 6 décembre 2015 et 13 décembre 2015. Les permanences seront envoyées par mail.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Fabienne VEYSSIERE demande quand le radar pédagogique va être installé. Il sera installé dans la semaine au lieu-dit «Cornemps».
- Monsieur Patrick BARDESSOLLE demande pourquoi tant de micros-coupures d'électricité, ce qui cause des problèmes sur les installations informatiques à l'école primaire.

Voir pour installer des onduleurs.

- Les parents d'élèves demandent de faire des places de parking sur la place.
- Monsieur Jérémie BESSARD demande si une date est prévue pour organiser les manifestations 2016 avec les présidents des associations

Madame le Maire lui répond qu'elle va la prévoir courant décembre.

- Monsieur Alain COUTANT concernant la cérémonie du 11 novembre 2015 des gens manquent de respect (bruit).
- Monsieur Serge BROUDICHOUX concernant l'aire de Loisirs, prévoir de fermer avec une barrière

Propose de se rendre sur place afin d'étudier des solutions.

Proposition de mettre une pièce à disposition pour ranger les livres de la bibliothèque.

Madame le Maire explique que lorsque le foyer culturel sera fini une solution sera étudiée.

Demande l'installation d'un éclairage public au lieu-dit « La Poste » au croisement pour des raisons de sécurité.

Madame le Maire se renseignera auprès du SDEEG.

### **Séance levée à 20H00**